

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 16 août 2016 à 20 h 30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

132-08-2016

1. **Travaux de réfection du rang Ste-Geneviève – Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection seront effectués sur le rang Ste-Geneviève;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés en partie grâce à une aide financière provenant du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales tel que confirmé par la lettre du ministère datée du 21 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Volet RIRL permet l'octroi d'une subvention maximale de 75 % des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité à ces travaux représente 25 % des coûts et que cette part des travaux sera financée à même les surplus accumulés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut réaliser les travaux sans recourir à un financement à long terme pour financer la part

assumée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE dans cette éventualité, le versement de la contribution financière par le MTMDET s'effectuerait deux fois par année sur une période de dix ans et qu'un coût de financement basé sur les taux d'obligations du Québec sera ajouté aux versements;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers que la part du coût des travaux représentant la participation financière provenant du ministère pour le projet de réfection du rang Ste-Geneviève sera payée à même le surplus accumulé de la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

133-08-2016

2. **Inscription à la formation “Les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques”**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Bernard Bédard à la formation « Les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

134-08-2016

3. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 45.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

